

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 2 octobre 2017, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Marco Poulin, Gino Vachon et Jérôme Bélanger et Mesdames les Conseillères Louise Senécal et Nancy Lessard formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

2017-10-239

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2017-10-240

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 SEPTEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre et de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017 soient adoptés tel que présenté.

ADOPTÉ

2017-10-241

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROJET MATHILDE VACHON-FONDATION DU CENTRE JEUNESSE CHAUDIÈRE-APPALACHES

ATTENDU la réception d'une demande de commandite

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de supporter le projet de madame Mathilde Vachon par un souper bénéfice où les dons seront remis à la Fondation du Centre Jeunesse Chaudière-Appalaches au montant de 100\$.

ADOPTÉ

2017-10-242

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FONDATION CATHERINE DE LONGPRÉ

ATTENDU la réception d'une demande de commandite

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de supporter la Fondation Catherine de Longpré au montant de 100\$.

ADOPTÉ

2017-10-243

MANDAT ICO TECHNOLOGIES – ACHAT LOGICIEL CONSEIL SANS PAPIER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire prendre un virage technologique

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire diminuer l'utilisation de papier

ATTENDU QUE nous désirons augmenter l'efficacité des employés par des outils modernes

ATTENDU QUE les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric et Saint-Odilon utilisent déjà ce logiciel et en sont très satisfaites

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de faire l'acquisition du logiciel BeeON de l'entreprise ICO Technologies au montant de 7 740\$ taxes non incluses et d'ajouter la somme de 1200\$ à chaque année pour le soutien technique et les mises à jour. De plus, madame Kathleen Veilleux, directrice générale est mandatée à signer le contrat avec l'entreprise.

ADOPTÉ

2017-10-244

OMH : ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le à nouveau le budget révisé de l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation au montant de 37 050 \$.

ADOPTÉ

2017-10-245

ARCHIVES : ADOPTION DU CALENDRIER DE CONSERVATION

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que Municipalité de Saint-Victor est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

Attendu que Municipalité de Saint-Victor n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par Madame Louise Sénécal

d'autoriser la Madame Kathleen Veilleux, Directrice générale / Secrétaire-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

2017-10-246

MANDAT TECHNI-CONSULTANT : ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE ET VALIDATIONS DE DOCUMENTS INTERNES DE SOUMISSION

ATTENDU Que la Municipalité Saint-Victor a reçu une offre de services professionnels de l'entreprise Techni-Consultant

ATTENDU Que l'offre de services est à titre de collaborateurs pour les dossiers administratifs suivants :

1. Vérification et production des documents internes de soumission
2. Rencontrer les intervenants municipaux
3. Présentation au conseil
4. Préparation d'un devis d'appel d'offres professionnels (ou offre dédiée)
5. Synthèse des demandes incluant un suivi du mandat
6. Accompagnement pour les projets d'infrastructures en cours

7. Autres demandes particulières touchant les infrastructures municipales

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme Techni-Consultant à accompagner la Municipalité de Saint-Victor dans ses projets d'amélioration et de mise en place des travaux de voirie

Cette entente sera basée à un tarif à l'heure au taux de 85\$ par heure, selon le nombre d'heures nécessaire à l'accomplissement des dossiers présentés. Chaque visite à la Municipalité sera facturée au taux de 200\$ par heure. L'entente prendra fin le 31 décembre 2017 et peut être renouveler à chaque année.

ADOPTÉ

2017-10-247

ACHAT DU CAMION 2013-CAMION INTERNATIONAL NUMÉRO 14

ATTENDU Que le camion 2013 International, modèle 7600 SBA(6X4) avec équipement de déneigement EVEREST est en location depuis le 21 novembre 2012.

ATTENDU Que le contrat de location se termine le 21 novembre 2017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor peut choisir entre l'une des trois options suivante :

- 1-Acheter l'équipement estimé être la valeur marchande réel de 101 410,53\$ plus les taxes applicables;
- 2-Accorder à une tierce partie le droit d'acheter l'équipement pour le prix de 101 410,53\$ estimé à la valeur marchande réelle plus taxes applicables
- 3-Louer l'équipement pour une période additionnelle, après approbation de crédit, soit par la signature d'un nouveau bail ou la prolongation du bail actuel pour un terme et loyer révisés, établis par le locateur d'une façon raisonnable.

Il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'opter pour l'option numéro 1 soit d'acheter l'équipement pour la somme de 101 410.53\$ plus les taxes applicables. De mandater Madame Kathleen Veilleux, directrice générale secrétaire-trésorière a signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition dudit camion.

ADOPTÉ

2017-10-248

DÉPÔT À NEIGE : MANDAT WSP

ATTENDU l'offre de service présenté par la firme WSP pour mettre en place un dépôt de neige usée

ATTENDU que le mandat de WSP consiste à préparer une étude comparative de sites, à préparer les relevés, à faire la conception et les plans et devis et préparer et faire le suivi du mandat d'hydrogéologie.

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme WSP pour mettre en place un dépôt à neige usée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Victor au montant de 11 950\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2017-10-249

MANDAT : RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET MISE EN PLAN POUR LE 3^E RANG SUD, 2^E PARTIE

ATTENDU Qu'un appel d'offres a été déposé pour effectuer les relevés topographiques et la mise en plans de la chaussée, ponceaux et fossés dans le but d'effectuer une réfection partielle du 3^e rang Sud.

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Victor a reçu trois soumissions pour le projet

1-Techni-Arp : 5058.90\$ Taxes incluses

2-GéniArp : 7 559.61\$ Taxes incluses

3-Trifide : Jugée non conforme

ATTENDU Que deux soumissions sur trois sont conformes à l'appel d'offres

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la soumission de l'entreprise Techni-Arp au montant de 5058,90\$ taxes incluses

ADOPTÉ

2017-10-250

MANDAT MINI-PELLE GILLES BEAUDOIN : INSPECTION PAR CAMÉRA DES ENTRÉES DE SERVICES POUR LE SECTEUR DU PROLONGEMENT DES ÉGOUTS DE LA ROUTE 108

Considérant les travaux de raccordement des égouts sur la route 108 Est

Considérant l'exigence du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à préparer pour les prochaines années un plan de gestion des débordements

Considérant qu'il y a 44 maisons situées sur ce secteur

Considérant que la Municipalité de Saint-Victor a reçu deux soumissions

1-Construction Benoit Pépin : 12 141.36\$

2-Mini-Pelle Gilles Beaudoin : 7 588.35\$

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater l'entreprise Mini-Pelle Gilles Beaudoin à effectuer l'inspection par caméra des drains de 44 maisons situées sur le tronçon de la route 108 Est.

ADOPTÉ

2017-10-251

AVIS DE MOTION-FERMETURE DE CHEMINS

Le conseiller Monsieur Xavier Bouhy donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement sera adopté aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir trois (3) chemins conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 15 décembre 2017 et le 1^{er} avril 2018, soit une partie du rang 4 Sud à partir du 1152, 4^e rang Sud vers le Sud, une partie de la Route Groleau allant au pont de la Rivière Gosselin de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

ADOPTÉ

2017-10-252

ENTRETIEN DU RANG 7 ET DE LA ROUTE SAINT-ÉPHREM

Proposé par Monsieur Marco Poulin

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor accepte d'entretenir à ses frais la Route Saint-Éphrem (à Barthel) dans les limites de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, aux conditions que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce fasse le déblaiement, par souffleur à neige, sur une distance de 3 arpents jusqu'au « ruisseau » lorsque nécessaire, et fasse aussi l'entretien complet du chemin du Rang 7.

ADOPTÉ

2017-10-253

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des

services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I et/ou un pompier pour la formation des matières dangereuses opérationnelles et un pompier pour officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par Madame Louise Senécal

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Robert-Cliche.

ADOPTÉ

2017-10-254

DÉROGATION MINEURE : 561, RANG SAINTE-CAROLINE

ATTENDU le projet d'agrandissement de l'entreprise située au 561, rang Sainte-Caroline, Saint-Victor

ATTENDU que le demandeur désire agrandir l'entrepôt vers la cour avant de 16 pieds par la largeur du bâtiment, soit 106 pieds.

ATTENDU que la norme inscrite au règlement de zonage 54-2006, à l'article 34 exige une marge de recul avant de 10

mètres et que la dérogation demandée est de 6,8 mètres soit un écart de 32%.

ATTENDU que le propriétaire a analysé toutes les options possibles pour agrandir et sans succès.

ATTENDU que les voisins sont en accord avec le projet.

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité d'accorder une dérogation mineure à l'entreprise Armand Lapointe Équipement inc. située au 561. Rang Sainte-Caroline, Saint-Victor, pour permettre d'agrandir leur entrepôt de 16 pieds de profond par 106 pieds de largeur et ainsi obtenir une marge de recul avant de 6,8 mètres au lieu de 10 mètres tel que la norme exigée.

ADOPTÉ

2017-10-255

LES COMPTES

NANCY LAGUEUX	270,00 \$
COLETTE GOSSELIN ENR.	609,37 \$
FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC	287,55 \$
LUCIE VEILLEUX	366,56 \$
SUZANNE ROY	300,00 \$
ENVIRONEX	2 201,78 \$
NANCY LAGUEUX ENR.	270,00 \$
CRÉATION FABRIK	350,00 \$
RICHARD CAMERON MORNEAU	2 000,00 \$
ANNE-MARIE MATHIEU	948,54 \$
AQLM	356,20 \$
CATHERINE ROY	327,25 \$
JONATHAN V. BOLDDUC (CE	58,32 \$
SERVICES MATREC INC.	28,74 \$
GAZ MÉTRO	35,18 \$
SOLUTION PROFIL FINANCIER	522,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	6 215,34 \$
HYDRO-QUÉBEC	496,68 \$
TÉLÉPHONE ST-VICTOR	537,68 \$
MATHIEU RODRIGUE	340,00 \$
SOLUTION PROFIL FINANCIER	450,00 \$
SERVICES MATREC INC.	28,74 \$
SERVICES MATREC INC.	63,82 \$
SOLUTION PROFIL FINANCIER	480,00 \$
VISA DESJARDINS	722,14 \$
CLAUDIA DUQUET	20,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	5 131,95 \$
SOLUTION PROFIL FINANCIER	450,00 \$
CHARLES-OLIVIER BOLDDUC	472,94 \$

CHARLES-ANTOINE BOLDUC	252,62 \$
KATÉRIE MÉTIVIER	19,53 \$
DISTRIBUTION LPB 2012	2 281,56 \$
ARCHAMBAULT	281,98 \$
ALLIANCE CO-OP	4 045,19 \$
DEBB	565,08 \$
L'ART DU PAYSAGE	2 145,30 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN	71,28 \$
MAGASIN COOP	521,78 \$
DRAPEAUX ET BANNIÈRES L'ÉTENDARD	45,99 \$
CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE	166,86 \$
GARAGE MARC BUREAU	521,88 \$
WSP	14 774,29 \$
HEWITT	651,91 \$
CONSTRUCTIONS MARTIAL BERNARD	1 477,09 \$
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	3 360,03 \$
MEDDS COLIN	34,16 \$
CENTRE DU CAMION AMIANTE	3 245,44 \$
CRÉATIONS PAL	75,88 \$
L'ARSENAL CMP MAYER	1 547,27 \$
BASTIEN THIBAudeau	1 000,00 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ	551,85 \$
PLURITEC	12 503,53 \$
TECHNI-CONSULTANT	2 736,41 \$
LETTREGE D'CLICK	426,45 \$
EXCAVATION BLAIS ET PAQUET	20 824,29 \$
ENTREPRISES BOUGET	4 227,54 \$
ABS	9 608,69 \$
PRODUITS RE-PLAST	2 425,97 \$
MÉCANIQUE JMA	994,53 \$
SICAGE DE BÉTON M.P.	258,69 \$
ENSEIGNE DUMAS	1 971,82 \$
CONSEILLERS FORESTIER ROY	7 019,80 \$
MAXXUM	5 058,90 \$
M.R.C. ROBERT-CLICHE	14 242,65 \$
PNEUS BEAUCERONS	44,13 \$
HERCULE FORTIN INC.	532,95 \$
INDUSTRIES DE CIMENT LA GUADELOUPE	179,36 \$
ARMAND LAPOINTE ÉQUIPEMENT	172,46 \$
GARAGE BIZIER	462,33 \$
TRANSCONTINENTAL MEDIAS	624,20 \$
PAVAGE SARTIGAN	11 610,91 \$
TRANSPORT ADRIEN ROY ET FILLES	190,85 \$
EMCO	389,20 \$
RÉAL HUOT	418,05 \$
LES POMPES COUTURE	300,08 \$
FERME DONALD VACHON	482,90 \$
EXCAVATION PAMPHILE RODRIGUE	6 386,02 \$
GAZONNIÈRE GOSSELIN	137,97 \$
ARÉO FEU	435,50 \$
CD ROBERT-CLICHE	400,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	44,00 \$

AQUA BEAUCE	120,00 \$
EVENSYS SOLUTIONS	126,47 \$
ECCE TERRA	2 000,57 \$
GARAGE ALEX BOLDUC	170,50 \$
ISOCONFORT (2003) INC.	459,90 \$
DISTRIBUTION DAKI 2008	93,30 \$
TRACTION	132,08 \$
BUFFET JOSETTE TARDIF	750,00 \$
VEOLIA	54 631,32 \$
SOLUTION GA	76,75 \$
EXTINCTEUR DE BEAUCE	179,91 \$
TOTAL	225 828,73 \$

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que
les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

ADOPTÉ

2017-10-256

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la
séance est levée.

ADOPTÉ

Jonathan V. Bolduc
Maire

Kathleen Veilleux
Directrice générale